



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 20 avril 2023

**Dossier n° : AE 23.0175**

**Demandeur : LADOUX Rémi**

**Date d'enregistrement de la demande : 07/04/23**

**Date limite de candidature : 06/07/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 06/08/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LEYNHAC	45,55	GINALHAC Denise et M-Jeanne	Section H 191,192,193,194,195,196,197, 198,199,215,216,217,218, 219,225,226,228,231,233,234, 328,329,330,798,838, 859,860,861,862,993,1010, 1018,1023,1030,1031,1032,1037 ,1051,1054, 1145,1150, Section G 141,470,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**